

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT
MAIRIE DE PERET

Décision du Maire 2023/03

***** Portant signature d'un marché *****
Concernant le projet de Conception – Réalisation d'un équipement de pumptrack

Le Maire de la Commune de PERET,

Vu les articles L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération 2020/12 en date du 25 mai 2020 portant délégation du Maire,

Vu la délibération 2021/14 en date du 2 avril 2021 approuvant le projet de « Conception – réalisation de pumptrack »,

Considérant que les crédits concernant le projet « Conception – Réalisation de pumptrack » seront inscrits au Budget de la commune,

Considérant que la présente décision a pour objet la signature du marché pour « Conception – Réalisation de pumptrack »

DECIDE

Article 1 – La commune de Péret passe un marché qui a pour objet l'attribution du **lot unique**, et la signature du marché pour le projet de « Conception – Réalisation de pumptrack ».

Article 2 – Le marché présente les caractéristiques suivantes :

Lot unique : attribué à l'entreprise **SAS EIFFAGE ROUTE GRAND SUD, 28 av de Pézenas 34630 SAINT THIBERY**, pour un **montant de 100 000 € HT**.

Article 3 – Madame le Maire signera le marché à intervenir sur les bases précitées au nom et pour le compte de la commune de Péret.

Article 4 - Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Secrétaire de Mairie pour exécution, à la trésorerie municipale, et en Sous-Préfecture pour contrôle de légalité.

Publicité en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil Municipal.
Communication en sera donnée au Conseil Municipal lors de la réunion la plus proche.

Fait à Péret, le 18 août 2023

Le Maire,
Isabelle SILHOL

